

HISTORIQUE DU P.O.S.

**LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'ALBI EST RENDU PUBLIC
LE 24/12/80.**

APPROBATION DU DOCUMENT DÉFINITIF LE 4/03/83.

24/09/84 : 1^{er} modification

Suppression de deux emplacements réservés :

E.R. n°13 : Jardin Ch. d'Aragon

E.R. n°29 rue du Garric

29/04/85 : 2^{ème} modification

Création de trois zones NAI : Puech Petit, Bellevue, Fonlabour

Reclassement en zone NC d'une parcelle rue Ste Carême

Approbation du règlement de la zone NA des Combettes

Suppression emplacement réservé n°38 (bretelle Rocade Fonlabour).

24/03/86 : 3^{ème} modification

Suppression emplacement réservé n°14 à Bourdès (cité tzigane)

Nouvelle affectation du n°2 à Galinou (ateliers municipaux et ateliers relais)

Création du n°43 dans le ravin de Merville (équipement culturel)

Création du n°44 au Maranel (voie de liaison).

26/09/86 ♦ PRESCRIPTION 1^{ère} REVISION DU P.O.S.

09/03/87 : 4^{ème} modification

Suppression emplacement réservé n°3 au Breuil (espace vert).

01/06/87 : 5^{ème} modification

Suppression emplacement réservé n°9 rue Ste Carême.

NB : cette modification n'a pas été effective, le terrain ayant été acheté après mise en demeure du propriétaire et intervention du juge de l'expropriation. L'E.R. a été déplacé le long de la rue de Bourdès pour élargissement.

07/09/87 : 6^{ème} modification

Création d'un sous-secteur UIa délimité à l'ancienne usine de Ranteil.

Modification de l'affectation de l'emplacement réservé n°13

Place du Maquis : Jardin d'Aragon.

7/12/87 : Application anticipée du P.O.S. en cours de révision

Modification du règlement afin de permettre l'extension des bâtiments à usage d'activité en zone naturelle.

03/10/88 : Publication du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur prescrit le 19/01/68

18/10/88 : Application anticipée du P.O.S. en cours de Révision

Modification de zonage zone NAI du Val de Caussels en UI.

15/07/91 ♦ APPROBATION DE LA 1^{ère} REVISION DU P.O.S.

- rue Edouard Branly : retour de la parcelle AN n°43 en zone ND3
- classement des parcelles KV n°195-196 et 197 en zone 1 NA
- section BT : les parcelles 171 à 181 sont classées en zone UB comme le sont actuellement les parcelles 344 et 354 de la même unité foncière
- la parcelle IL n°6 enclavée en zone NC est classée en zone NBI
- classement des parcelles HZ n°13 à 16 et 37 à 48 en zone 1 NA au lieu de la zone UIb prévue
- rectification du tracé de l'emplacement réservé n°21, rue des Aubépines.

05/02/92 : 1^{ère} mise à jour du POS.

Nouveaux périmètres des Z.A.D. instituées par les arrêtés préfectoraux du 05/12/91 et 11/12/91.

06/07/92 : DCM supprimant l'E.R. n°12 :

Voie interquartier reliant l'avenue Gambetta à la rue des Pavillons.

02/11/92 : D.C.M. supprimant l'E.R. n°1 : aires de nomades.

14/12/92 ♦ APPROBATION DE LA REVISION PARTIELLE DU P.O.S.

Espace boisé protégé frappant la parcelle cadastrée AR n°370 avenue
Maréchal Joffre
Site d'implantation de l'école des Mines.

Demande de mise en conformité du POS : Aire de nomades + Déclaration d'Utilité Publique.

18/01/93 : D.C.M.

Modification prescrite sur article NC1 § 6 - Carrières.

Suppression des Z.A.D. :

- de la Renaudié, du Maranel, de Galinou, de St Amarand :
- Application du droit de préemption urbain.
- du Secteur Sauvegardé : Application du droit de préemption urbain renforcé

Z.A.D. maintenues : Puech Petit (07/12/84), Puech Cambié (05/12/91),
Bellevue (30/11/84), Fonlabour (13/12/84), Pélissier II (05/12/91),
Rachoune (05/12/91).

21/01/93 : Approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

29/04/93 : 2^{ème} mise à jour du POS

Suppression des périmètres des Z.A.D. devenues caduques
Suppression des emprises des emplacements réservés n°1 : aires de nomades.

28/06/93 : 7ème modification

Modification du P.O.S. portant conditions de réaménagement après exploitation des sites de carrières.

11/10/93 : D.C.M.

Mise en compatibilité du P.O.S. en vue de la création d'une aire de nomades.

14/01/94 : 3ème. mise à jour du POS

Servitude d'utilité publique portant implantation d'une artère souterraine de télécommunications à fibre optique
Déclaration d'utilité publique portant sur la création d'une aire d'accueil des nomades au lieu-dit l'Hermet Haut.

21/02/96 : Arrêté Municipal 4ème. mise à jour du POS

Notre Dame de la Drèche : création d'une servitude de protection de Monument Historique.

26/02/96 :D.C.M. Mise en compatibilité du P.O.S.

DUP - Doublement de la RN 88 - Création E.R. 27-28-29

22/10/96 : Arrêté Municipal 5ème mise à jour du POS

- Servitudes PT1 contre les perturbations électromagnétiques
- Servitudes PT2 contre les obstacles au voisinage des stations et sur le parcours des faisceaux hertziens.

30/06/97 : D.C.M.. Mise en compatibilité du P.O.S

30/06/97 : 8ème modification du P.O.S.

- Création Emplacement Réservé n°30 chemin de Gaillaguès.

30/09/97 ♦ D.C.M. PRESCRIVANT LA 2^{ÈME} RÉVISION DU P.O.S.

30/09/97 : 6ème mise à jour du POS

- Suppression de l'emplacement réservé n°13
- Arrêté de mise à jour le 12/11/97

12/11/97 : 7^{ème} mise à jour du POS.

- Création Emplacements réservés n°27 - 28 - 29
- Aménagement à 2 x 2 voies de la RN 88 comprise entre MARSSAC et ALBI

14/01/98 : Prescription PPR effondrement des berges

01/12/98 : 9^{ème} modification du P.O.S.

- Équipement nautique sports-loisirs :
- Passage d'une partie de la zone II NA en zone I Nae et création d'emplacements réservés n°31, 32 et 33 destinés aux voies d'accès.
- Rétablissement graphique de l'E.R. n°8 sur propriété communale (EI n°80).

21/12/99 : D.C.M.

- Suppression emplacement réservé n°2 rue des Trois Tarn, n°4 rue Ste Carême.

18/09/2000 => Réunion des personnes publiques associées pour l'APA

02/10/2000 : DCM

- D.C.M. approuvant le bilan de la concertation du P.O.S. en cours de révision
- D.C.M. relative à l'application anticipée du P.O.S. en cours de révision

14/11/2000 : Arrêté Préfectoral : Approbation du PPR effondrement des berges

18/12/2000 : DCM

- D.C.M. relative à l'application anticipée du P.O.S. en cours de révision définie dans le dossier de l'application par anticipation du 02/10/2000 en la reconduisant et en la renouvelant.
- DCM décidant la clôture de la ZAC de Fonlabour-Ouest
- DCM décidant la clôture de la ZAC de Jarlard
- Création du P.A.E. des Fontanelles.

28/02/2001 Arrêté Municipal

- Arrêté de mise à jour du POS : Intégration du PPR effondrement des berges

21/05/2001 : DCM

- DCM Poursuivant la révision du P.O.S. sous le nouveau régime PLU – Modalités de concertation.

CM du 25/06/2001 : Débat sur les orientations générales du PADD

21/06/2001 : Prescription PPRIA (Plan de Prévention des Risques Inondation en Albigeois)

30/07/2001 AM :

- 1^{er} Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme pour tenir compte :
- des servitudes d'utilité publique
- de l'additif aux annexes sanitaires pour l'assainissement pluvial
- du PIG ETAT concernant le doublement de la rocade
- des lotissements de plus de dix ans dont les règles sont maintenues
- du plan des secteurs soumis au bruit des infrastructures et classements sonores de transports terrestres
- des prescriptions d'aménagement et d'urbanisme : plan d'exposition au bruit des aérodromes Albi/Le Séquestre
- du plan des périmètres particuliers

24/09/2001 DCM :

DCM avis favorable sur dossier de mise en compatibilité du PLU (ER doublement rocade)

17/12/2001 D.C.M :

D.C.M instaurant la Participation pour Voie Nouvelle et Réseaux (PVNR)

11/03/2002 AM :

- 1^{er} Mise en compatibilité du PLU (ER n°34 doublement rocade et modification règlement article2)

29/03/2002 :

Sollicitation de l'accord du Préfet pour prévoir dans le projet de PLU révisé une extension limitée de l'urbanisation (application de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme en l'absence de SCOT)

20/06/2002 =>Réunion des personnes publiques associées pour arrêt dossier de PLU

24/06/2002 DCM :

DCM suppression de la ZAC des Temps Modernes

24/06/2002 DCM :

DCM bilan de la concertation PLU

24/06/2002 DCM :

DCM 1^{er} révision du PLU arrêt du projet

22/08/2002 Arrêté Préfectoral donnant un avis favorable pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans le cadre de la révision du P.L.U

07/10/2002 Arrêté municipal prescrivant l'ouverture de 2 enquêtes publiques conjointes PLU + zonage d'assainissement (du 28 oct au 30 nov 2002)

12/05/2003 ♦ D.C.M. APPROUVANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME APPLICABLE LE 19 JUIN 2003

1^{ère} mise à jour par arrêté municipal du 13 juillet 2004 ([MJ1](#)) :

Intégration du plan de prévention des risques inondation de l'albigeois (p.p.r.i.a.) en tant que servitude d'utilité publique et séparation du p.a.d.d. des orientations d'aménagement.

2^{ème} mise à jour par arrêté municipal du 9 septembre 2005 ([mj2](#))

Intégration de deux servitudes d'utilité publique (églises de notre dame du breuil et de saint-jean-baptiste de rayssac).

27 SEPTEMBRE 2004 DCM PRESCRIVANT LA 1^{ère} REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Extension de la zone Nsl secteur Golf de Las Bordes pour permettre une opération d'intérêt général : construction d'un espace de remise en forme sport et santé avec hôtel

Délibération du 27 juin 2005 approuvant la 1ère révision simplifiée du P.L.U. ([RS1](#)) portant sur l'extension de la zone Nsl secteur golf de Las Bordes.

Délibération du 17 décembre 2007 approuvant la 1ère modification du P.L.U. : ([M1](#))

Réajustement réglementaire, toiletage emplacements réservés, actualisation rapport de présentation et des annexes sanitaires.

Délibération du 9 février 2009 approuvant la deuxième modification du P.L.U. ([M2](#)) :

Création d'un sous secteur Ua2i affecté aux activités industrielles dans la zone de Montplaisir/ La viscose

Délibération du conseil municipal du 5 octobre 2009 approuvant la seconde révision simplifiée du P.L.U ([RS2](#)) : portant Sur l'extension de la zone U4 secteur du Gô (opération IME Saint Jean).

Délibération du conseil municipal du 22 mars 2010 approuvant la 3ème révision simplifiée du P.L.U ([RS3](#)) :

Création d'un sous secteur U4R secteur du Roc (opération UMD).

Délibération du conseil municipal du 26 mai 2010 approuvant la première modification simplifiée du P.L.U. ([MS1](#)) :

Réduction de deux emplacements réservés.

Délibération du conseil municipal du 13 septembre 2010 approuvant la 4ème révision simplifiée du P.L.U ([RS4](#)) :

Création d'un sous secteur AUa2c affecté aux exploitations de carrières à la Borie Blanche.

Délibération du conseil municipal du 13 septembre 2010 approuvant la première mise en compatibilité du P.L.U ([MC1](#)) :

Création d'un sous secteur U1co affecté au projet des Cordeliers.

Délibération du conseil municipal du 20 décembre 2010 approuvant la 3ème modification du P.L.U ([M3](#)) :

Réajustements réglementaires, modifications de zonage (zones U et AU), évolutions emplacements réservés, actualisation des annexes du plan des périmètres particuliers et des orientations d'aménagement.

Délibération du conseil municipal du 3 octobre 2011 approuvant la 5ème révision simplifiée du P.L.U ([RS5](#)) :

Création d'une résidence de tourisme et hôtelière sur le secteur de cantepau

3eme mise a jour par arrêté municipal du 1er decembre 2011 :

Intégration des périmètres des trois secteurs soumis à taux différenciés de taxe d'aménagement.

Délibération du conseil municipal du 18 juin 2012 engageant la 6ème révision simplifiée du P.L.U ([RS6](#)) pour permettre un projet d'extension d'une zone constructible limitée au secteur du Mas de tronquet - [Avis de concertation](#)

Délibération du conseil municipal du [19 novembre 2012](#) engageant la 4ème modification du P.L.U (M4) :

Mise en compatibilité avec le SCOT

DCM DU 09 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT LA 2EME MODIFICATION SIMPLIFIEE portant sur la réduction de l'emplacement réservé n° 82.

DCM DU 16 DECEMBRE 2013 APPROUVANT LA 4EME MODIFICATION portant sur la mise en compatibilité avec le SCOT, toilettage emplacements réservés et ajustements réglementaires.

ARRETE du 27 MAI 2014 4EME MISE A JOUR portant intégration de deux servitudes de monuments historiques :

- Château de Bellevue, le parc, les édicules ainsi que le patio en totalité.
- Façades et toitures de l'orangerie-pigeonnier-serre du château

DCM DU 30 JUIN 2014 3EME MODIFICATION SIMPLIFIEE portant sur un ajustement réglementaire de l'article 6 dans les zones d'activité

DCM 29 JUIN 2015 APPROUVANT LA 4EME MODIFICATION SIMPLIFIEE

- Réduction d'un emplacement réservé modulable secteur de Bourdès
- Modification du périmètre de protection de monument historique autour du château de Bellevue
- Arrêté portant mise à jour des infrastructures du classement sonore des transports terrestres

DCM DU 02 MARS 2015 5ème MODIFICATION

- préciser, adapter ou compléter certaines dispositions du règlement et de ses documents graphiques (suppression des COS, stationnement, élargissement de la zone Ne, transformation de la zone AUe de Rudel Ouest en AU ;
- modifier ou supprimer des emplacements réservés
- réajuster les principes de desserte en voirie et en espaces verts de 3 orientations d'aménagement et de programmation de Cantepau, de la Bane et de Mazars pour tenir compte du contexte foncier, des possibilités de densité urbaine et emprise de la voie.

DCM DU 29 JUIN 2015 APPROUVANT LA 4ème MODIFICATION SIMPLIFIEE

- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé Gmod de Rudel
- Modification apportées aux périmètres de protection des monuments historiques (autour du château de Bellevue)

ARRETE DU 08 SEPTEMBRE 2015 – 5ème MISE A JOUR

-Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du temple protestant 20, rue Fonvielhe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016 APPROUVANT LA 5ème MODIFICATION SIMPLIFIEE

- Réduction de deux emprises d'emplacements réservés : n° 3 dans le secteur de Saint-Salvadou et n° 83 chemin de la Guitardié.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017
APPROUVANT LA 6EME MODIFICATION SIMPLIFIEE**

- Modification de règles de stationnement (suppression de la notion « de construction des personnes publiques » - nombre de place ramené à 1 pour 8 places de capacité d'accueil d'équipements destinés à l'événementiel polyvalent -
- Réduction de l'emplacement réservé n°1
- Suppression de l'emplacement réservé n° 27
- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n° 28
- Modification de la règle d'implantation par rapport à l'emprise publique pour les bâtiments et installations et constructions nécessaires ou participant à un service public ou d'intérêt collectif.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2018
APPROUVANT LA 7EME MODIFICATION SIMPLIFIEE**

- Article U2-10 Hauteur des constructions
création d'un sous-secteur U2h : la hauteur maximale des constructions sera limitée à 12 mètres ou à une hauteur de 181 mètres NGF à partir du sol naturel jusqu'à l'égout du toit
- Modification ER n° 72 destiné à l'aménagement du carrefour de la Madeleine

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 février 2019
APPROUVANT LA 8EME MODIFICATION SIMPLIFIEE**

- modification du périmètre de la zone U1 – Modification des dispositions de l'article 10 de la zone U1
- mise en place d'une OAP sur le secteur le Lude
- modification de l'article 2 de la zone AU1 sur le secteur La Bane